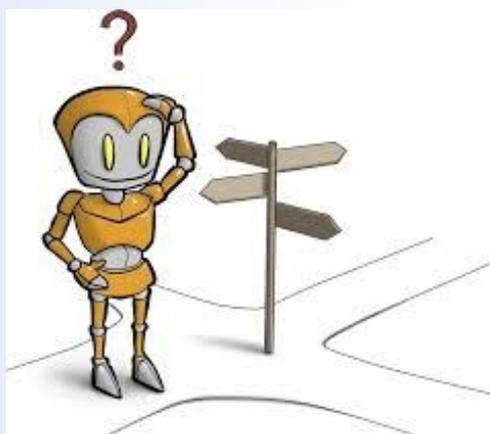


***Mon enfant est
à la crèche ou
à la halte-garderie***



**Quelles démarches
dans quel service ?**



QUELLES DEMARCHES DOIS-JE EFFECTUER AUPRES DE L'ESPACE FAMILLE ?

2 passage le Barbier,

☎ 01.69.68.53.90 / espacefamille@ville-melun.fr

<https://www.espace-famille.net/melun/>

- **J'enregistre ma demande** de place en crèche ou en halte-garderie
- **J'envoie les documents** nécessaires à la constitution du dossier
- **Lorsque j'ai une proposition de place, j'envoie les documents complémentaires attendus** pour l'entrée de mon enfant à la crèche ou la halte-garderie
- Je les envoie également à ce service lorsque mon **contrat d'accueil est modifié**

A LA REGIE UNIQUE ?

2 Passage Le Barbier,

☎ 01.69.68.53.92

- **J'envoie mes paiements**
- **Je vais régler mes factures**

QUAND PUIS-JE SOLLICITER LA DIRECTION DE L'ENFANCE ?

4 rue de la Fontaine saint Liesne,

☎ 01.64.52.74.30 / enfance@ville-melun.fr

- J'ai un problème sur ma facture, (je pense qu'il y a une erreur éventuelle sur mon tarif, sur la prise en compte de mes revenus ...)
- J'envoie mon contrat signé
- Je veux comprendre ma fiche tarifaire
- Mon enfant est radié de la crèche, j'ai un litige, ou si je n'ai pas payé ma facture
- Lorsque mon contrat se finit, je souhaite comprendre les régularisations

QUELLES SONT LES DEMARCHES A FAIRE A LA MAISON DE L'ENFANCE ?

1 rue du Colonel Picot

☎ 01.64.09.33.30 / maison.enfance@ville-melun.fr

☎ 01.64.09.32.07 Relais Assistantes Maternelles

- Je fais l'inscription pour une place en structure d'accueil après l'enregistrement à l'espace famille
- J'envoie un mail pour le renouvellement de ma demande après un refus ou je contacte la responsable du RAM afin d'être éclairé pour l'emploi d'une Assistante Maternelle du secteur libre
- J'avertis la directrice de mon souhait de changer de crèche pour mon enfant
- Je prends rendez-vous pour une étude des modes d'accueil
- Je m'informe sur les différentes structures d'accueil de Melun
- Je peux rencontrer la Coordinatrice des crèches, elle est disponible pour évoquer notamment : l'accueil de l'enfant (aide au choix du mode d'accueil, difficultés particulières, et pour toute demande de changement concernant l'accueil de mon enfant, de fonctionnement dans les services ...)

QUELLE DEMARCHE PUIS-JE FAIRE A LA CRECHE ? OU A LA HALTE-GARDERIE ?

- Je prévois avec la directrice (ou son adjointe) l'adaptation de mon enfant
- Je planifie l'accueil, le suivi de mon enfant : (santé, développement, alimentation...) et son quotidien (éveil, évolution, activités...)
- Le quotidien de l'enfant : éveil, évolution, activités...
- Je demande à la directrice (ou son adjointe) les changements d'horaires ou de jours d'accueil
- J'informe la directrice (ou son adjointe) des jours de congés de mon enfant 15 jours avant
- Je transmets les plannings de présence
- Je souhaite un changement de crèche
- Je transmets les certificats médicaux

